



Rapprochement Association Soli-Cités Aides / Fondation Arc-en-Ciel

Signature du Mandat de gestion
le mercredi 6 janvier 2021 à 15h30 à Montbéliard

Les Conseils d'administration respectifs de Soli-Cités Aides et de la Fondation Arc-en-Ciel ont exprimé leur volonté d'un rapprochement le plus étroit possible entre les deux institutions.

L'objectif est simple : à échéance de quelques mois, définir les modalités juridiques et économiques de rapprochement qui permettent la **fusion entre les deux entités pour le 1^{er} janvier 2022**.

Pour opérer ce rapprochement, la décision de passer par la formalisation d'un mandat de gestion s'est imposée.

Les Présidents de Soli-Cités Aides – Paul COIZET – et de la Fondation Arc-en-Ciel – Guy ZOLGER – procéderont à la **signature de cette convention demain le mercredi 6 janvier à 15H30 au siège de la Fondation Arc-en-Ciel au 44A rue du Bois Bourgeois à MONTBELIARD**.

Par cette convention, l'association Soli-Cités Aides confie, pour la durée d'un an, les décisions de gestion au Directeur général de la Fondation, Loïc Grall.

Sur l'exercice 2021, en lien avec le Directeur Général de la Fondation, le Conseil d'administration de Soli-Cités Aides conservera ses compétences sur les décisions majeures (vote du budget, signature du contrat d'objectifs et de moyens avec le Conseil départemental du Doubs, investissements, recrutement des cadres...).

Le mandat de gestion va permettre aux deux institutions de continuer à mieux se connaître en définissant parallèlement les modalités de leur fusion.

La finalité de ce rapprochement réside dans la volonté partagée, à partir d'un diagnostic commun sur la place des acteurs du Domicile dans le système de santé, de voir émerger un acteur privé non lucratif présent, à la fois au titre des établissements de santé et des EHPAD, ainsi qu'au titre de l'accompagnement à domicile.

Sur le Pays de Montbéliard et dans le sud du Territoire de Belfort, les deux institutions souhaitent aborder ensemble les enjeux d'évolution de notre système de santé en faisant le pari d'une reconnaissance progressive de l'importance vitale de l'accompagnement à domicile des personnes en perte d'autonomie et de situation de handicap.

Les deux signataires revendiquent leur ancrage historique dans le Nord Franche-Comté et affichent leur volonté de renforcer les partenariats avec les collectivités locales, au premier rang desquelles les Conseils départementaux qui pilotent les politiques de l'autonomie, mais aussi les communes et les intercommunalités, l'Hôpital Nord Franche-Comté et les autres acteurs privés non lucratifs de notre territoire.

Soli-Cités Aides

8 rue de la Mairie
25400 Audincourt
Tel. 03 81 31 81 31
240 salariés
www.soli-cites.fr

Fondation Arc-en-Ciel

44A rue du Bois Bourgeois
25200 Montbéliard
Tel. 03 81 31 23 30
1200 salariés
www.fondation-arcenciel.fr